

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2014 - Avis du Conseil Municipal

Mme Dillenseger au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître, par voie d'arrêté en date du 15 avril 2014, les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2014.

A noter que la dotation des postes au plan départemental est d'un poste supplémentaire pour l'enseignement du 1er degré malgré l'évolution démographique qui aurait dû conduire à rendre quatre postes.

Au-delà des taux d'encadrement utilisés dans le passé, cette année, Madame la Directrice académique privilégie des études qualitatives selon le contexte de chacune des écoles pour décider des ouvertures/fermetures de classe.

1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2014

1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 10)

		Moyenne par classe après mesure
-Valendons élémentaire	5ème classe	24,80
-Tivoli élémentaire	4ème classe	25,00
-Champollion élémentaire	8ème classe	21,75
-Champollion maternelle	7ème classe	23,75
-Montmuzard élémentaire	8ème classe (confirmation du poste provisoire)	24,00
-Colette élémentaire	4ème classe (confirmation du poste provisoire)	22,00
-Jean Jaurès 2 élémentaire	3ème classe (confirmation du poste provisoire)	19,67
-Camille Flammarion élémentaire	7ème classe (confirmation du poste provisoire)	19,57
-Lamartine élémentaire	7ème classe (confirmation du poste provisoire)	18,86
-Camille Flammarion maternelle	5ème classe (confirmation du poste provisoire)	21,60

1.2 - Attributions d'emploi sous réserve de vérification des effectifs (au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
-Champollion élémentaire	9ème classe	19,33
-JB Lallemand élémentaire	6ème classe	21,17
-Jean Jaurès 1 élémentaire	5ème classe	22,40
-Château de Pouilly maternelle	7ème poste	26,43
-Montmuzard maternelle	6ème classe	24,83

1.3 - Retraits d'emploi (au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
-Victor Hugo élémentaire	12ème classe	25,73
-Château de Pouilly élémentaire	11ème classe	24,70
-Victor Hugo maternelle	5ème classe	29,00
-Mons de Vignes maternelle	5ème classe	26,75
-Chevreul maternelle	4ème classe	20,67

1.4 - Retraits d'emploi sous réserve de vérification des effectifs (au nombre de 3)

		Moyenne par classe après mesure
-Ouest élémentaire	5ème classe	26,50
-Clemenceau maternelle	4ème classe	29,67
-Petit Cîteaux maternelle	3ème classe	31,00

1.5 - Non pérennisation de moyens provisoires (au nombre de 1)

		Moyenne par classe après mesure
-Buffon élémentaire	5ème classe	25,75

Au total, 9 fermetures effectives de classe sont comptabilisées.

Le solde ouvertures/fermetures est positif et s'élève à six classes.

Il est à noter que les prévisions d'effectifs des directeurs d'écoles dijonnaises traduisent une hausse des effectifs de cent-soixante-quinze élèves.

Des dispositifs gouvernementaux ont par ailleurs donné lieu à des mesures spécifiques destinées à favoriser l'égalité des chances :

- dans le cadre du dispositif "plus de maîtres que de classes": les six postes supplémentaires (trois postes et demi pour le quartier des Grésilles et deux postes et demi pour le quartier de la Fontaine d'Ouche) attribués en 2013 sont maintenus;
- deux postes seront attribués pour l'ouverture de deux CLIS (classe d'inclusion scolaire) supplémentaires, qui seront affectées aux écoles élémentaires Colette et Trémouille.

2. L'avis du Conseil Municipal

Il convient de souligner que l'école élémentaire Victor Hugo fait l'objet d'un retrait d'emploi et que les écoles Ouest élémentaire et Petit Cîteaux maternelle font l'objet d'une mesure de retrait d'emploi sous réserve de vérification des effectifs, alors même que les moyennes par classe, après mesure, seraient supérieures aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors RRS,
- 23 élèves par classe en école maternelle en RRS,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors RRS,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en RRS.

S'ajoute, à l'ensemble de ces situations, celle de l'école élémentaire Buffon, qui se situe dans le quartier de la Fontaine d'Ouche qui, sans être classé en réseau réussite scolaire, en présente des caractéristiques proches. Elle enregistrerait une moyenne par classe de 25,75 élèves après mesure.

Par ailleurs, il est à noter une opération d'urbanisme en cours sur le secteur de l'école élémentaire Ouest susceptible d'apporter des élèves supplémentaires en 2014, ce qui aurait pour effet d'augmenter les effectifs de cette école qui fait l'objet d'un retrait de poste sous réserve de vérification des effectifs.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;

2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors RRS,
- 23 élèves par classe en école maternelle en RRS,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors RRS,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en RRS,

c'est à dire les fermetures de classe des écoles :

- élémentaire Victor Hugo,
- élémentaire Ouest,
- maternelle Petit Cîteaux,

3 - émettre un avis défavorable à la non-pérennisation du moyen provisoire ouvert à la rentrée de septembre 2013 à l'école élémentaire Buffon ;

4 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3